

**Question écrite de Daniel Senesale à Maggie De Block
Ministre de la Santé publique**

Le dépistage du cancer du sein

Dans notre pays, la recommandation concernant le dépistage du cancer du sein est de réaliser celui-ci à partir de 50 ans.

La mammographie reste gratuite pour la patiente jusqu'à 69 ans, le dépistage n'étant plus systématique par la suite.

Cependant, cette option de dépistage entre 50 et 69 ans déterminée d'après des études réalisées dans les années 80 est controversée, certains experts estimant qu'il y aurait lieu de généraliser le dépistage plus tôt et de le poursuivre au-delà des 69 ans.

1. Considérant que près de 30% des nouveaux cas de cancers du sein que l'on connaît chaque année sont diagnostiqués avant 50 ans, n'y aurait-il pas lieu de modifier les recommandations en matière de dépistage - à partir de 45 ans - comme le préconise par exemple la Société américaine du cancer? Quelle est votre position sur ce sujet?
2. Sachant que 20% des cancers du sein concernent des patientes âgées de plus de 70 ans, certains experts recommandent le dépistage systématique au-delà de 69 ans. Quel est votre point de vue concernant cette proposition?
3. Pouvez-vous indiquer si des études ont été réalisées récemment dans notre pays sur le sujet?



DE MINISTER VAN SOCIALE ZAKEN EN VOLKSGEZONDHEID

LA MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE PUBLIQUE

Réponse à la question parlementaire n° K544 du 09/11/2015 de monsieur Senesael

L'Honorable Membre trouvera ci-après la réponse à sa question.

L'Honorable Membre n'est pas sans savoir que la prévention relève de la compétence des Communautés. Le dépistage précoce du cancer du sein par mammographie s'inscrit dans le cadre de cette prévention. Les programmes biennaux de dépistage du cancer du sein ont été

lancés en 2001 en Communauté flamande et en 2002 en Communauté française. Ce sont donc les entités fédérées qui prennent les décisions en matière d'organisation des programmes de dépistage, et notamment de choix du groupe cible des programmes en question.

1.

Le Centre fédéral d'expertise des soins de santé (KCE) a publié plusieurs rapports sur le dépistage précoce du cancer du sein:

- Borstkankeropsparing: boodschappen ter ondersteuning van een geïnformeerde keuze (KCE Reports 216B - Good Clinical Practice (GCP) – 2014)
- Opsparing van borstkanker tussen 70 en 74 jaar (KCE Reports 176B - Good Clinical Practice (GCP) – 2012)
- Borstkankerscreening : hoe vrouwen met een verhoogd risico identificeren - welke beeldvorming gebruiken ? (KCE Reports 172B - Good Clinical Practice (GCP) – 2012)
- Opsparing van borstkanker tussen 40 en 49 jaar (KCE Reports 129B - Good Clinical Practice (GCP) – 2010)

Selon les recommandations du Centre d'expertise (KCE reports 129A), il n'y a pas lieu de procéder à un dépistage régulier du cancer du sein par mammographie chez les femmes asymptomatiques entre 40 et 49 ans n'appartenant pas à un groupe à haut risque.

Le Centre d'expertise a également étudié de façon approfondie les critères permettant de classer les femmes dans différents groupes à risque pour le cancer du sein. Dans son rapport 'Dépistage du cancer du sein : comment identifier les femmes exposées à un risque accru - Quelles techniques d'imagerie utiliser ?' (KCE reports 172B), il s'est penché sur la question de savoir quelles femmes présentent un risque accru de cancer du sein. Pour déterminer si une femme a un risque accru de cancer du sein, il faut faire ce qui suit:

- Tout d'abord, une analyse du risque doit faire une distinction entre les femmes présentant un risque comparable à la population générale et celles ayant un risque accru. Cette analyse est réalisée essentiellement à partir d'une simple anamnèse familiale.
- Pour les femmes à risque accru, cette étape peut être suivie d'une analyse plus poussée du risque afin de pouvoir leur prodiguer des conseils individuels quant à la stratégie de dépistage, à des tests génétiques et à des mesures prophylactiques. Cette analyse individuelle du risque doit en toute hypothèse être discutée avec l'intéressée, en tenant compte de toutes les mesures, limites, incertitudes et alternatives possibles.
- Cette analyse du risque devrait être réalisée par des professionnels ayant suffisamment d'expertise en la matière et aller de pair avec des conseils détaillés, une prise en compte des préférences de la patiente et un soutien suffisant.

2.

Pour ce qui est des femmes de 70 à 74 ans, le Centre d'expertise ne recommande pas de procéder à un dépistage systématique du cancer du sein, parce qu'il est probable que ces femmes perdent une partie de leur qualité de vie. Autrement dit, les inconvénients d'un

dépistage systématique pour cette tranche d'âge sont plus grands que les bénéfices que les patientes pourraient en retirer.

3.

Comme indiqué ci-dessus, le KCE mène en Belgique des études sur les directives pour le dépistage précoce du cancer du sein. Le Joint Research Center (JRC) européen mène actuellement le projet European Initiative on Breast Cancer, qui a notamment pour objectif d'établir de nouvelles directives concernant le dépistage du cancer. Les autorités pourront tenir compte de ces recommandations.

De Minister,

La Ministre,

Maggie DE BLOCK